

Gérer nos ressources financières pour remplir notre mandat dans l'intérêt public

Les états financiers annuels du Fonds d'administration générale et du Fonds d'indemnisation, publiés séparément, démontrent comment le Barreau gère la réglementation des avocats et des parajuristes de l'Ontario dans l'intérêt du public.

Résultats des activités – Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale est composé du Fonds non affecté, destiné aux activités quotidiennes du Barreau, et un certain nombre de fonds affectés, comme le Fonds d'acquisition future d'immobilisations, le Fonds des bibliothèques de comtés et le Fonds des parajuristes.

Le Fonds d'administration générale du Barreau n'a pas trop souffert des conditions de déclin économique mondial durant 2008, et a terminé l'exercice avec un excédent de 3,9 M\$ avec des écarts positifs de budget aux produits et aux charges, surtout dans le département du Perfectionnement professionnel. Cela ne se reproduira sûrement pas en 2009, particulièrement sur le plan de la formation juridique permanente. Les revenus de placements sont passés de 3,5 M\$ à 4,8 M\$ au cours des dernières années, mais cette augmentation a ralenti en 2008 et déclinera sans doute en 2009. Par exemple, on prévoit que les revenus de placements virés au Fonds de responsabilité civile professionnelle passeront de 3,75 M\$ en 2008 à 2 M\$ en 2009. Les revenus d'autres activités de placement baisseront au gré des taux et de la baisse de la valeur comptable.

Le Conseil a établi huit priorités pour le mandat des conseillers et conseillères de 2007-2011, qui font l'objet d'une description plus détaillée dans le présent rapport. Deux des secteurs de priorité sont :

- Maintenir des normes élevées et assurer la compétence
- La réglementation professionnelle, surtout l'efficacité et la transparence du processus disciplinaire et de l'assurance de la qualité.

Les plus larges portions des ressources du Barreau ont été dirigées vers les deux fonctions suivantes :

- 44 pour cent du budget annuel de fonctionnement ont été alloués aux responsabilités de réglementation. Au cours des dernières années, nous avons augmenté le financement nécessaire pour mener des enquêtes et engager des poursuites, en mettant l'accent sur la fraude hypothécaire.
- 32 pour cent du budget annuel de fonctionnement ont été alloués aux programmes d'accès à la profession et au perfectionnement professionnel. Les praticiens exerçant seuls et en petits cabinets ont reçu du financement, un autre secteur prioritaire, en 2008.

Le Barreau a aussi dépensé plus de 4,5 M\$ au cours des deux dernières années afin de créer l'infrastructure de la réglementation des parajuristes, principalement les banques de données sur les membres, les processus de demande, l'élaboration d'examens et les admissions. Ces charges ont été financées par les cotisations des parajuristes.

Résultats des activités – Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation rembourse les clients qui ont perdu des fonds en raison de la malhonnêteté d'un avocat ou d'un parajuriste. Le solde du Fonds d'indemnisation se tient à 19,9 M\$, après avoir connu un déficit de 1,6 M\$ pour l'année en raison d'une augmentation des indemnités payées et des demandes reçues. Le solde du Fonds est encore considéré comme pouvant répondre aux besoins.

Services de bibliothèque

La plus forte composante des produits et des charges du Fonds affecté du Fonds d'administration générale comprend le financement des bibliothèques de comtés avec 7,7 M\$ en 2008 (7,2 M\$ en 2007). LibraryCo fait la gestion centrale des bibliothèques de droit de comtés et de districts. Les états financiers de LibraryCo Inc. sont fournis dans le rapport annuel du Barreau et on y indique un excédent pour l'exercice de 58 000 \$ (déficit de 111 000 \$ en 2007) pour des opérations essentiellement similaires à 2007.

De plus, dans le cadre des initiatives de compétence du Barreau, les cotisations des avocats de l'Ontario subventionnent deux autres types de services de bibliothèque : la Grande Bibliothèque et l'Institut canadien d'information juridique (CanLII).

Cotisation globale

Les cotisations des avocats et des parajuristes subventionnent en grande partie le Fonds d'indemnisation et le Fonds d'administration du Barreau tel que décrit ci-dessous. Les cotisations des avocats financent également les opérations des bibliothèques de droit de comtés et de districts en vertu de l'administration de LibraryCo Inc. En novembre 2008, le Conseil a approuvé les budgets de 2009 pour les avocats et les parajuristes, dont la structure visait à accommoder les nouvelles initiatives du Conseil comme le programme de rétention des femmes en pratique privée, l'augmentation du volume d'activité et l'impact d'une économie fragile.

Cotisation annuelle des avocats

| | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Administration générale | 1 102 \$ | 1 143 \$ | 1 212 \$ |
| Bibliothèques de comtés | 224 \$ | 235 \$ | 220 \$ |
| Fonds d'indemnisation | 200 \$ | 200 \$ | 226 \$ |
| Immobilisations | 75 \$ | 75 \$ | 45 \$ |
| Total | 1 601 \$ | 1 653 \$ | 1 703 \$ |

Cotisation annuelle des parajuristes

| | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------------------|----------|---------------|---------------|
| Administration générale | - | 625 \$ | 710 \$ |
| Fonds d'indemnisation | - | 145 \$ | 145 \$ |
| Immobilisations | - | 75 \$ | 45 \$ |
| Total | - | 845 \$ | 900 \$ |

Le nombre de membres du Barreau continue d'augmenter. En 2008, il y a eu une augmentation nette de 984 avocats, portant le nombre total d'avocats membres du Barreau à presque 40 000. L'an dernier a été la première année du programme d'accès à la profession de parajuriste, avec quelque 2 311 personnes commençant dans la profession.

Conclusion

En 2008, il y a eu davantage d'activités au Barreau se traduisant par une augmentation des produits et des charges dans tous les services. Après l'excédent en 2008 et le budget en 2009 adapté à une économie ralentie, le Barreau se trouve en position financière solide, avec de bonnes réserves pour soutenir les opérations essentielles durant cette période économique difficile.